

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20210426-07DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Séance du 26 avril 2021**

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-six avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de LAIZ sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS	x		
						J.-L. GIVORD	x		

**Envoi de la convocation : 20/04/2021**

**Affichage de la convocation : 20/04/2021**

**Nombre de conseillers élus : 32**

**Nombre de conseillers présents : 30**

**Nombre de suffrages exprimés : 32**

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL.  
 M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

**A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES - Approbation des modifications des règlements de fonctionnement des structures petite enfance**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 portant modification des compétences de la Communauté de communes de la VEYLE et indiquant la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » comprenant notamment la petite enfance,

Accusé de réception en préfecture  
 N°1 200070556 20210426-20210426-07DCC-DP  
 Date de télétransmission : 29/04/2021  
 Date de réception préfecture : 29/04/2021

Vu la délibération n°20190715-10DCC du Conseil communautaire du 15 juillet 2019 portant modification des règlements de fonctionnement des structures petite enfance ;

**Considérant** que le règlement de fonctionnement des structures petite enfance permet de définir l'organisation du service pour les usagers des structures d'accueil petite enfance que sont le multi-accueil « Croq'pomme » à GRIEGES et la micro-crèche « Croq'cinelle » à SAINT-CYR-SUR-MENTHON ;

**Considérant** que les règlements de fonctionnement du multi-accueil et de la micro-crèche présentent tout d'abord la structure d'accueil (horaires, personnel encadrant...), les modalités d'accueil des enfants, les tarifs, la facturation et le paiement de celle-ci, les règles de fonctionnement et les informations pratiques ;

**Considérant** que ces règlements doivent être mis à jour, les modifications effectuées sur les règlements de fonctionnement portant notamment sur une modification dans les priorités d'admission (ajout des cas de demandes pour un deuxième enfant d'une famille déjà utilisatrice) et sur l'ajout d'une deuxième commission d'attribution des places ;

**Considérant** que les règlements de fonctionnement prendront effet au 1<sup>er</sup> mai 2021 ;

**Considérant** que les autres dispositions sont présentées dans les règlements de fonctionnement joints à la présente délibération ainsi que leurs annexes ;

**Le Conseil communautaire,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications des règlements de fonctionnement du multi-accueil « Croq'pomme » à GRIEGES et de la micro-crèche « Croq'cinelle » à SAINT-CYR-SUR-MENTHON à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération, les règlements de fonctionnement et les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme  
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le :

29-04-21

Transmis en Préfecture le :

29-04-21

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20210426-20210426-07DCC-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2021  
Date de réception préfecture : 29/04/2021